

Edité le : 26/07/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE DE THORAME BASSE

04170 THORAME BASSE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE21-116117	Analyse demandée par :	ARS DT DE HAUTE PROVENCE
Identification échantillon :	LSE2107-14422-1		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	HAMEAU CHATEAU GARNIER	Code PSV :	0000001112
Localisation exacte :	ROBINET MIELLERIE CHAILAN		
Dept et commune :	4 THORAME-BASSE		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,0903193700	Y : 6,4976672200	
UGE :	0183 - THORAME BASSE		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1CL2
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE THORAME-BASSE		Motif du prélèvement :
	MAIRIE		CS
	04170 THORAME-BASSE		
Nom de l'installation :	HAMEAU CHATEAU GARNIER	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 22/07/2021 à 10h15	Réception au laboratoire le 22/07/2021	Code :
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / FORGET Célia		001005
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 22/07/2021

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Aspect de l'eau	04D1CL2*	0	-	Analyse qualitative			
Couleur de l'eau	04D1CL2*	0	-	Analyse qualitative			
Température de l'eau	04D1CL2*	19.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#
pH sur le terrain	04D1CL2*	8.0	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	04D1CL2*	198	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100 #
Chlore libre sur le terrain	04D1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	04D1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	04D1CL2*	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C réalisé à Marseille	04D1CL2*	6	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000		0 #
Escherichia coli réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000	0	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Odeur	04D1CL2*	0 Néant	-	Méthode qualitative			
Saveur	04D1CL2*	0 Néant	-	Méthode qualitative			
Turbidité	04D1CL2*	0.17	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2 #
Analyses physicochimiques							
Cations							
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF T90-015-2		0.10 #

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Virginie BORNU
Responsable de laboratoire

